



Détournement fiscal, social et juridique

Par **thegone**, le **06/05/2008** à **18:53**

Bonsoir,
Ex DG salarié d'une imprimerie filiale d'une autre imprimerie appartenant elle-même à un Groupe mais dirigée par l'actionnaire majoritaire sans mandat social, j'ai refusé de signer un bilan frauduleux et refusé de cautionner diverses opérations délictueuses (faux bilans, transfert d'actifs, détournement fiscaux, fiches privées raciales, ...)
Depuis les ennuis ont commencé.
J'ai averti le Commissaire aux Comptes des manœuvres frauduleuses (fiscales, juridiques et sociales) et celui-ci a même dans son rapport évoqué les risques fiscaux et pénaux que le dépôt de faux bilan et exigé du dirigeant de paille (Président) qu'il signe des lettres d'affirmation.
Or, face à mes déclarations, et sur conseil de ce dernier, j'ai été viré manu-militari de l'entreprise par huissier sans procédures.
J'ai saisi les prud'hommes et l'affaire sociale sera jugée sur le fond prochainement.
Sur conseil de mon avocat, celui-ci me déconseille de saisir les juridictions pénales et/ou civiles autres que le CPH car cela ne me rapportera rien financièrement.
Je suis pourtant décidé à mener actions et financer celles-ci.
Pour les fraudes mentionnées plus haut, quelle serait la démarche ?
Avertir la Brigade financière, saisir un Procureur, ... dans l'attente de vos conseils...
Merci par avance...

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **19:53**

Bonsoir,
Allez voir les impôts ! Ils s'occuperont du reste. Car si malversations, il y a eu c'est toujours et souvent pour des raisons fiscales.
Cordialement,